



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent de la condition féminine

---

FEWO



NUMÉRO 008



1<sup>re</sup> SESSION



42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 14 avril 2016**



**Présidente**

Mme Marilyn Gladu



## Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 14 avril 2016

•(1635)

[Traduction]

**La présidente (Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC)):** La séance est ouverte; bienvenue à toutes.

Je suis heureuse de vous faire part des résultats de la réunion du Sous-comité. La greffière va m'aider à passer en revue les diverses motions.

Lors de notre discussion au Sous-comité, nous souhaitons pouvoir présenter à la Chambre un rapport d'ici la fin de la session. Comme nous ne pensions pas pouvoir le faire avec l'étude sur la violence, nous avons choisi plutôt l'étude de l'analyse comparative entre les sexes.

Comme nous avons présenté une motion visant d'abord à procéder à l'étude sur la violence, puis à l'étude de l'analyse comparative entre les sexes, j'aimerais que l'on propose une motion visant à révoquer celle que nous avons adoptée le 10 mars, qui donnait instruction au Comité d'étudier en premier lieu la violence envers les jeunes femmes et filles au Canada, puis l'analyse comparative entre les sexes.

Je m'occuperai tout d'abord de cette motion, puis de celle visant à amorcer l'étude de l'analyse comparative entre les sexes.

Ah, je me rends compte que l'on peut faire tout cela d'un coup. Je peux passer en revue l'ensemble de la proposition, puis nous pouvons en discuter.

Pour l'étude de l'analyse comparative entre les sexes, on avait toutes proposé certains témoins. Le Sous-comité avait passé en revue tout le dossier et avait tenté d'établir le calendrier. Nous pouvons en fait tenir cinq réunions pour pouvoir présenter un rapport à la Chambre d'ici le 16 juin.

Pour ce qui est des témoins, on en avait proposé un si grand nombre que nous ne pouvions pas tous les entendre, ce qui a fait l'objet d'une discussion.

Pour la première réunion de deux heures, on a proposé d'inviter des représentants de Condition féminine Canada et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

La deuxième réunion serait divisée en deux parties. Le vérificateur général assisterait à la réunion de deux heures, puis les représentants d'Emploi et Développement social Canada et d'Affaires autochtones et du Nord Canada, ministères qui avaient fait l'objet de la vérification de 2009, feraient un exposé de cinq minutes chacun, après avoir soumis leur mémoire. Lors de la deuxième heure, les représentants d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Ressources naturelles Canada feraient eux aussi un exposé de cinq minutes après avoir soumis leur mémoire. Ces ministères avaient promis d'appliquer l'analyse comparative entre les sexes pour la période de 2010 à 2012.

La troisième rencontre serait consacrée aux ministères et agences. Au cours de la première heure, nous entendrions les représentants du

Bureau du Conseil privé et du Conseil du Trésor, qui avaient répondu à l'enquête du vérificateur général. Au cours de la deuxième heure, nous entendrions les représentants du ministère des Finances, de Travaux publics et Services gouvernementaux, et de Statistique Canada.

La quatrième rencontre serait consacrée aux experts du milieu universitaire. Nous inviterions l'une des anciennes présidentes du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité des sexes; Kathleen Lahey, professeure à l'Institute of Women's Studies de l'Université Queen's; une représentante du Centre for Women in Politics de l'Université Carleton qui serait versée dans l'analyse comparative entre les sexes; et peut-être un quatrième témoin que l'analyste pourrait proposer.

Lors de la dernière rencontre, on présenterait des exemples de mise en oeuvre réussie de l'analyse comparative entre les sexes, notamment dans la province du Québec. Je pense également au gouvernement de la Nouvelle-Zélande, qui a témoigné à New York d'une mise en oeuvre exemplaire de cette analyse. On inviterait peut-être un quatrième témoin.

Voilà les cinq réunions qui sont recommandées. Le Comité siègerait ensuite pour donner aux analystes des directives sur la teneur du rapport. Ce dernier serait ensuite rédigé et examiné par le Comité, pour être présenté à la Chambre le 16 juin. On a envisagé d'ajouter une réunion pour que le rapport soit prêt, même si la Chambre s'ajourne plus tôt.

Madame Ludwig.

**Mme Karen Ludwig (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Lib.):** J'aimerais avoir une précision. Vous avez dit que le 17 mai, on présenterait des exemples venus d'ailleurs, mais vous avez parlé de pratiques exemplaires en matière d'analyse comparative entre les sexes, n'est-ce pas?

**La présidente:** Oui, des exemples de réussite en matière d'analyse comparative entre les sexes. C'est comme cela qu'on les appelle.

D'accord, je ne pense pas en avoir parlé, mais si je l'ai fait, je vais me répéter.

Nous voulons nous assurer que les témoignages et la documentation que le Bureau du vérificateur général du Canada nous a fournis à la dernière réunion soient pris en compte dans l'analyse sur laquelle porte notre motion d'aujourd'hui.

Pourrais-je avoir une motion qui couvre tous les aspects dont je viens de parler?

**Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.):** J'en fais la proposition.

**La présidente:** Mme Damoff en fait la proposition.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de l'appuyer, mais on peut en discuter.

**Mme Karen Ludwig:** Avez-vous mentionné, madame la présidente, que le 12 est la dernière journée pour la présentation des mémoires?

**La présidente:** Excellente idée, je n'en avais pas parlé.

Madame Malcolmson.

• (1640)

**Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD):** Nous avons également parlé, madame la présidente, d'un communiqué à publier.

**La présidente:** Très bien. J'en parle dans le texte que je vais vous lire.

**Mme Sheila Malcolmson:** D'accord.

**La présidente:** La motion prévoit que le Comité fixe le délai du 12 mai 2016 pour la réception des mémoires accompagnant les témoignages du public sur l'étude de l'analyse comparative entre les sexes. Elle prévoit également que le Comité publiera un communiqué faisant savoir au public qu'un mémoire d'un maximum de 500 mots et de 10 pages peut être présenté, et que l'étude qu'il mène sur la violence envers les jeunes femmes et filles au Canada se poursuivra cet automne.

La motion, qui porte sur tous les éléments dont je viens de parler, est proposée par Mme Damoff.

Y a-t-il des interventions? Non. J'adore ce comité.

Nous devons voter.

(La motion est adoptée.)

**La présidente:** Excellent.

En conséquence, nous entendrons mardi de la semaine prochaine des représentants de Justice Canada, d'Affaires autochtones et du Nord Canada, de l'Agence de santé publique du Canada et

d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, qui nous parleront de la violence envers les femmes.

Le jeudi suivant, des représentants de Sécurité publique Canada et de la Gendarmerie royale du Canada viendront nous parler de la violence envers les femmes et les jeunes filles.

Y a-t-il d'autres questions relevant du Comité?

Madame Vecchio.

**Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC):** J'ai une petite question.

Rachel et moi aimerions simplement confirmer une chose. Est-ce parce que nous avons déjà prévu du temps pour ces organismes que nous ne pouvons pas annuler?

**La présidente:** Oui, nous les avons déjà invités, mais nous ne pensons pas qu'ils auront eu suffisamment de temps pour préparer quelque chose sur l'analyse comparative entre les sexes. Nous leur avons donc dit que nous ne voulions pas leur faire perdre leur temps. Nous entendrons les témoins et avancerons dans le sujet.

Le 31 mai, nous aurons la liste des personnes qui témoigneront de la violence envers les femmes. Elles sont au nombre de 101, comme les dalmatiens. Nous pourrons ainsi préparer un plan de façon à avoir, à notre retour à l'automne, la liste des témoins retenus.

Je pense que nous pouvons commencer.

Madame Harder.

**Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC):** J'aurais une question d'ordre procédural. Vous venez de passer en revue la liste des témoins. Aurons-nous un plan de travail pour cette étude?

**La présidente:** Oui.

Un plan de travail sera préparé par l'analyste et envoyé à tous les membres. Vous pourrez le consulter et voir s'il y a d'autres points à traiter.

Je ne sais pas s'il y avait d'autres choses à faire. Je pensais que le débat serait beaucoup plus long.

Puisqu'il n'y a pas d'autre sujet, la séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>